

La contribution des CARIFOREF aux CPRDFP

janvier 2012



La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie instaure un Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP). Ce contrat signé par l'Etat (Préfet et Recteur) et la Région est élaboré au sein du Comité de coordination régional emploi formation professionnelle (CCREFP). Sa signature engage les parties prenantes ainsi que les membres du CCREFP. Il a pour objet, tout comme le PRDF auquel il succède, de définir une programmation à moyen terme des actions de formations professionnelles des jeunes et des adultes et d'assurer un développement cohérent des filières de formation. Ce contrat a été adopté dans la plupart des régions en 2011 et couvre une période de 4 ans.

L'État et les Conseils régionaux confient depuis le milieu des années 1980 aux CARIFOREF des missions d'information, de professionnalisation et d'observation sur les champs emploi formation. Cofinancés par l'État et les Régions dans le cadre des Contrats de projet État Région, ils ont été impliqués à des degrés divers dans la construction des CPRDFP tout comme ils le seront dans ses phases ultérieures. Les CARIFOREF sont parfois chargés du secrétariat permanent du CCREFP ou associés aux travaux de l'une ou l'autre commission en appui technique.

Cette note vise à rendre compte de la diversité des modalités d'appui technique apporté par les CARIFOREF en région sur les différentes phases du CPRDFP : élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation. Ce document présente les contributions effectives à l'élaboration et les apports prévus pour les phases ultérieures.

2010-2011 - Phase d'élaboration des CPRDFP

Cette première phase comprend la réalisation d'un diagnostic partagé, l'identification d'axes prioritaires, la rédaction et la signature du contrat.

Les CARIFOREF ont été impliqués dans cette phase essentiellement sur 3 étapes qui ont mobilisé l'ensemble de leurs compétences (observation, information, animation).

• Élaboration de diagnostics partagés emploi formation

D'une manière générale, les CARIFOREF ont valorisé des travaux conduits dans le cadre habituel de leur programme d'activité : états des lieux territoriaux, sectoriels ou thématiques (orientation, discrimination, égalité professionnelle...). Soit ces travaux ont été étoffés sur des problématiques complémentaires, soit des diagnostics spécifiques ont été réalisés. Par ailleurs, le CARIFOREF a parfois été contributeur à côté d'autres acteurs (INSEE, DIRECCTE, autorités académiques, Conseil régional, consultants...). Dans certaines régions son degré d'implication est allé jusqu'à la coordination du diagnostic.

• Animation de groupes de travail, réunions techniques

Les CARIFOREF travaillent régulièrement avec l'ensemble des acteurs emploi formation : institutionnels, partenaires sociaux, acteurs socio-économiques, acteurs de l'accueil, information, orientation et de la formation...

Leurs capacités d'animation ont été utilisées pour la conduite de groupes de travail multipartenaires au sein du CCREFP ou dans le cadre d'une mission d'animation particulière. Ces groupes de travail ont permis de mettre en exergue les éléments de diagnostic partagé, d'aider à leur appropriation et de faire émerger les grandes orientations et les déclinaisons opérationnelles des CPRDFP.

• Contribution à l'écriture du contrat

Les CARIFOREF, notamment dans le cadre de leurs missions de secrétariat permanent du CCREFP, ont pu apporter un appui à la rédaction du texte du CPRDFP : rédaction des modalités techniques d'implication du CARIFOREF dans la mise en œuvre du CPRDFP, contribution à la rédaction de parties techniques du contrat ou synthèse des contributions des partenaires.

L'après 2011 - Lancement de la mise en œuvre des CPRDFP

La mise en œuvre des CPRDFP démarre à peine. Toutefois les textes des CPRDFP et leurs volets opérationnels (fiches action) permettent d'identifier les types d'action sur lesquels seront mobilisés les CARIFOREF et leur degré d'implication.

La lecture transversale des CPRDFP adoptés en 2011 conduite par le CNPTLV permet de repérer 5 thématiques partagées :

- Contexte et mutations économiques
- Orientation professionnelle
- Insertion et qualification
- Mobilités et parcours
- Offre de formation

Les actions et les travaux que les CARIFOREF vont être amenés à conduire alimenteront les 5 thématiques, ceci ayant un impact direct sur la définition des programmes d'activité.

La contribution des CARIFOREF dans ces différents champs se concrétisera à la fois par la poursuite de travaux déjà engagés, mais également par la conduite de nouvelles actions : mise en place d'outils, conduite d'études spécifiques, animation de réseaux d'acteurs, exploitation de nouvelles données...

Phases de suivi et d'évaluation des CPRDFP

La loi du 24 novembre 2009 prévoit que le suivi et l'évaluation du CPRDFP soient assurés par le CCREFP (selon les modalités définies par le CNPTLV).

Les modalités d'implication des CARIFOREF, notamment dans le suivi des actions du CPRDFP, sont en cours de définition dans les différentes régions. Les CARIFOREF pourront contribuer à la définition des indicateurs, à la collecte des données et à l'analyse. Les travaux réalisés dans le cadre du suivi des actions mises en œuvre serviront à alimenter l'évaluation conduite par le CCREFP.

Le rôle des CARIFOREF dans les CCREFP

Les missions confiées au CCREFP pour la mise en œuvre des CPRDFP réaffirment la nécessité de se doter de secrétariat permanent. Avec le passage du PRDF au CPRDFP, l'implication des CARIFOREF dans les CCREFP se renforce.

Le rôle confié au CARIFOREF varie selon le mode de gouvernance du CCREFP. Ils peuvent être sollicités pour alimenter les travaux de commissions, animer des groupes de travail ou prendre en charge l'animation et le secrétariat technique (au-delà du secrétariat administratif) du CCREFP.

En guise de conclusion

La démarche de contractualisation État-Région des CPRDFP renforce le rôle d'appui technique et d'aide à la décision des CARIFOREF. On constate une mobilisation des compétences autant de la fonction CARIF que de la fonction OREF. Les synergies entre les missions CARIF et OREF sont d'autant plus nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences des commanditaires.

Les CPRDFP ont un rôle structurant sur les programmes de travail des CARIFOREF en valorisant les travaux menés depuis plusieurs années tout en amenant le développement d'une offre de service et d'expertise complémentaires.

La démarche de capitalisation engagée au sein du réseau des CARIFOREF dans le cadre d'un groupe thématique se poursuivra tout au long de la vie du CPRDFP. Elle portera sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Ainsi par exemple,

> LA PROSPECTIVE

Mise en place de cellule de veille prospective (métiers, emplois et compétences), analyse des mutations économiques (secteurs, métiers), travail renforcé avec les branches professionnelles

> LES TERRITOIRES

États des lieux territoriaux, GPECT, outillage des acteurs

> LES PARCOURS ET LES PUBLICS

Enquêtes d'insertion (Iva-Ipa, demandeurs d'emploi, salariés...), VAE, illettrisme, décrochage en formation...

> LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE L'AIO

Démarche qualité, plan de formation

> ÉVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS

Animation avec les territoires et les branches sur les enjeux de formation

> RECENSEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Évolution des outils pour plus de lisibilité